



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 11 octobre 2021

Intervention de **Vincent OTEKPO**

Délibération n° 33 : CONVENTION FNCCR - ACTEE

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

La convention proposée à notre approbation vise à apporter un financement pour mutualiser l'ingénierie des actions d'efficacité énergétique du patrimoine scolaire des collectivités.

Le groupe Saint Herblain en Commun se réjouit de cette convention qui porte sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments scolaires.

Les acquisitions financées dans ce cadre seront utilisées afin de réaliser des diagnostics techniques qui permettront de programmer des travaux de rénovation. Le logiciel permettra un suivi des objectifs du décret Tertiaire ainsi qu'une transmission automatique des données de consommation vers la plateforme OPERAT mise en place par l'ADEME pour suivre les performances des bâtiments soumis au décret Tertiaire.

Comme vous le savez, en dehors des bâtiments scolaires, tous les autres bâtiments de plus de 1000 m² sont soumis à cette obligation de réduction des consommations d'énergie. Il s'agit en premier lieu de l'Hôtel de Ville, de nos Centres socio-culturels etc.

Ma question est simple, Monsieur le Maire, quelle est la stratégie de la ville pour réduire les consommations énergétiques de ces bâtiments qui n'ont pas un usage scolaire ?

Merci de votre attention.



Citoyen-nes
engagé-es